

## LA TURQUIE : À LA CROISÉE DES CHEMINS

### Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire France-Turquie à Ankara, Şanlıurfa et Istanbul

14 au 18 avril 2014

Une délégation composée de MM. Gérard Larcher et Christophe Bouillon, présidents des groupes du Sénat et de l'Assemblée nationale ainsi que des sénateurs M. Philippe Madrelle, vice-président, et Mme Leïla Aïchi, s'est rendue en Turquie du 14 au 18 avril à l'invitation de la Grande Assemblée nationale (GANT).

Après deux jours d'entretiens à Ankara, la délégation s'est rendue à Şanlıurfa à la frontière syrienne où elle a visité le camp de réfugiés d'Harran, puis à Istanbul pour des rencontres avec les acteurs économiques, la société civile et à l'Université francophone de Galatasaray.

#### ***I. Une situation politique intérieure sous tension***

Presqu'un an après les manifestations de la Place Gezi et au lendemain d'élections municipales pour lesquelles la campagne a été marquée par une forte tension au sein de la mouvance islamo-conservatrice entre le parti au pouvoir (AKP) et la confrérie dirigée par l'iman Fetullah Gülen, la Turquie se prépare à une échéance électorale cruciale, l'élection du Président de la République au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans, pour la première fois dans le cadre de la Constitution de 1982<sup>1</sup>.

Au vu des résultats des élections municipales du 30 mars 2014 marqués, selon les observateurs, par un succès relatif pour l'AKP (plus de 44 % des suffrages) malgré un effritement depuis les législatives de juin 2011 (49,9 %), par un échec de l'opposition kémaliste (CHP), qui n'a pas réussi à mobiliser les électeurs malgré la montée des critiques à

l'égard du Gouvernement, et par une progression du parti nationaliste (MHP) et du parti kurde (BDP), notamment dans l'Est de l'Anatolie, il est probable que le prochain président sera issu du camp conservateur. L'AKP, au-delà de son socle électoral, continue donc d'engranger les fruits de ses succès en matière économique et sociale.

Le débat qui anime actuellement le monde politique turc est de savoir si le Premier ministre M. Recep Tayyip Erdoğan se portera candidat, alors qu'il n'a pas réussi, faute d'une majorité qualifiée suffisante, à amender la constitution pour élargir les pouvoirs du Président de la République, aujourd'hui limités (représentation, nomination et possibilité de renvoi pour nouvelle délibération des lois votées par la GANT) ou s'il choisira de faire modifier la règle interne au parti AKP, qui limite l'exercice des fonctions à trois mandats consécutifs, pour rester Premier ministre. Quoiqu'il advienne, le titulaire de la fonction présidentielle, fort de la légitimité issue de son élection au suffrage direct, bénéficiera d'un surcroît de pouvoir dans le jeu institutionnel, surtout s'il peut s'appuyer sur un parti dominant au sein de la GANT après les élections législatives programmées en 2015.

Le risque pour la Turquie est celui d'une dérive autoritaire dont certains signes ont été perçus au cours des derniers mois : répression musclée des manifestations de juin 2013, mutations en nombre considérable dans la police et la justice suite à la révélation de scandales touchant l'entourage de ministres et de fuites affectant la sécurité nationale, vote d'une loi sur l'organe de nomination des magistrats conférant des pouvoirs plus importants au ministre de la justice, mesures d'interdiction affectant le réseau Twitter et le site YouTube... Pour autant, les contre-pouvoirs restent actifs : deux décisions de la Cour constitutionnelle ont écarté les dispositions critiquées de la loi sur l'organe procédant à la nomination des magistrats et

<sup>1</sup> Réforme introduite en 2007 pour une mise en œuvre en 2014, à l'échéance du mandat de 7 ans du Président élu jusqu'alors par le Parlement.

censuré l'interdiction du réseau Twitter, suscitant de vives critiques de la part du Gouvernement qui justifie ces mesures par l'existence d'une « structure parallèle<sup>2</sup> » au sein de la police et de la justice, mais qui a indiqué que les décisions de la Cour seront appliquées.

Cette situation inquiète légitimement l'opposition, la société civile et les minorités. Elles soulignent les progrès importants réalisés par la Turquie au cours des dernières années grâce au processus d'adhésion à l'Union européenne et considèrent les derniers développements comme une régression.

Majorité comme opposition insistent sur la nécessité de maintenir cet objectif qui constitue en lui-même un garde-fou contre des dérives possibles avec une concentration du pouvoir politique.

En revanche, des progrès ont été constatés sur la question kurde avec l'ouverture en 2013 d'un processus de dialogue entre le Gouvernement turc et les différentes composantes kurdes. Outre diverses propositions significatives concernant l'usage de la langue kurde et une réforme du système électoral, ce processus a permis un cessez-le-feu et un retrait des forces armées du PKK au-delà des frontières. La progression du BDP (Parti kurde) dans l'Est de l'Anatolie lors des élections municipales a conforté sa position. Par rapport à leurs précédents déplacements, les membres de la délégation ont ressenti une meilleure intégration des députés du BDP dans les activités de la GANT.

## **II. L'enjeu économique : maintenir une croissance équilibrée**

Grâce aux mesures de restructurations draconiennes du début des années 2000, l'économie turque a connu une période de croissance forte (6,8 % de 2002 à 2007) à peine interrompue par la crise financière de 2008 (9,2 % en 2010 et 8,8 % en 2011). Cette croissance rapide a hissé la Turquie au 17<sup>ème</sup> rang mondial avec un PIB de 786 Mds de dollars en 2012, une élévation du revenu par habitant et une modernisation de l'ensemble des secteurs, les services représentant aujourd'hui 65,6 % du PIB.

Longtemps portée par les investissements privés, la croissance repose aujourd'hui principalement sur la consommation intérieure des ménages et sur le développement des infrastructures publiques.

<sup>2</sup> Liée à la confrérie Gülen.

Si les comptes publics sont en équilibre (la dette publique est égale à 37,6 % du PIB), l'économie turque souffre d'un déséquilibre persistant du compte courant (de l'ordre 8 % du PIB en 2013) et recèle des fragilités internes comme l'exposition des ménages à un fort endettement pour l'acquisition de biens de consommation, le taux d'épargne des ménages restant structurellement faible.

L'objectif des autorités est de rééquilibrer la croissance de façon à limiter ses effets sur le déficit des comptes extérieurs<sup>3</sup>. On observe un ralentissement de son rythme<sup>4</sup>.

## **III. Des relations sensibles avec la France et l'Union européenne**

• **Les relations bilatérales entre la France et la Turquie** sont affectées, depuis 2000, par les tentatives d'introduction dans la législation française de dispositions concernant le génocide arménien et par les positions de plus en plus réservées de la France sur le processus d'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne.

La décision du Conseil constitutionnel sur la loi de pénalisation du génocide arménien, la décision de lever les restrictions posées par la France à l'ouverture de nouveaux chapitres, permettant celle du chapitre sur la régionalisation et enfin la visite d'État du Président de la République François Hollande les 28 et 29 janvier 2014 ont permis de rétablir des relations plus apaisées.

Néanmoins cette relation demeure fragile. Lors de ces différents entretiens avec le Président de la République, M. Abdullah Gül, comme à la GANT, la délégation a enregistré l'extrême sensibilité des autorités turques à ces deux questions.



Entretien de la délégation avec le Président Abdullah Gül

<sup>3</sup> Le taux de couverture des importations par les exportations est de 64,5 % en 2012.

<sup>4</sup> 2,2 % en 2012, 4% attendus en 2013, 3,6 % prévus en 2014.

On notera que si le mot « génocide » n'est pas employé dans le langage officiel, il n'est plus prohibé et que des cérémonies de commémoration sont autorisées en Turquie. La récente déclaration du Premier ministre, le 23 avril, doit être considérée comme l'entrée de la Turquie dans un travail de mémoire.

• **S'agissant des questions européennes**, la délégation a pu exprimer très ouvertement son inquiétude sur les restrictions récentes en matière de libertés publiques et en matière d'organisation du système judiciaire. Elle a bien compris les messages adressés par la société civile, mais aussi par le Président Gül et les députés, toutes tendances politiques confondues, considérant la poursuite du processus de négociation en vue de l'adhésion comme un *leitmotiv* permanent permettant à la Turquie de progresser dans la mise en œuvre de normes et de standards internationaux et d'intégrer les valeurs de l'Union européenne. Chacun est conscient que la décision finale reviendra aux peuples qui seront consultés dans certains pays par voie de referendum et que ces décisions seront souveraines et respectables. Toutes sont conscientes que le chemin a au moins autant d'importance que la décision finale et que le but à atteindre est autant l'adhésion à des normes et valeurs qu'à des institutions.

Pour cette raison, la délégation sénatoriale est favorable à la poursuite du processus et recommande l'ouverture prochaine des chapitres 23 (appareil judiciaire et droits fondamentaux) et 24 (justice, liberté et sécurité), qui constituent un enjeu de taille et un excellent test des intentions et des capacités de la Turquie à poursuivre la transformation engagée.

La délégation a pris acte avec intérêt de la remise en route du processus de négociations intercommunautaires à Chypre avec le soutien du Gouvernement turc.

Enfin dans le domaine des échanges extérieurs, les exportations françaises ont atteint en 2012 leur plus haut historique (6,9 Mds d'euros), les importations s'élèvent à 5,7 Mds d'euros. La Turquie devient ainsi le 10<sup>ème</sup> excédent de la France. On ne saurait se satisfaire de cette situation, car la part de marché de la France en Turquie est en recul (3,6 % en 2012 contre 5 % en 2009). Cette dégradation, conséquence de facteurs mécaniques (accroissement de la part des pays du Moyen-Orient et de la Chine, effritement de celle de l'Union européenne, caractère cyclique de certains contrats), est aussi le résultat des répercussions sur le « climat des affaires » de la dégradation des

relations bilatérales. L'objectif fixé par le Président de la République, lors de la visite d'État d'atteindre les 20 Mds d'euros d'échanges commerciaux est ambitieux. Il devra s'appuyer sur l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises.

#### **IV. La crise syrienne et son impact sur la Turquie**

La guerre civile en Syrie est un sujet de préoccupation important pour les autorités turques.

Après avoir essayé d'inciter le Président Bachar Al-Assad à engager un dialogue avec les forces de l'opposition, la Turquie, au fur et à mesure du déchaînement de la violence, a été amenée à durcir ses positions et à soutenir l'opposition.

Les autorités turques ont déploré la gestion hésitante de la crise, considérée comme un aveu de faiblesse autorisant le régime à poursuivre ses actions de force et ses alliés (Russie, Iran) à l'approvisionner en armes. Il en résulte également la naissance au sein de l'opposition de groupes extrémistes, dont certains sont liés à Al Qaïda comme l'État islamique d'Irak et du Levant (EIIV) qui occupe la zone frontalière au sud de Şanlıurfa et n'hésite pas à combattre militairement les autres composantes de l'opposition.

Par ailleurs, la Turquie s'inquiète de l'installation durable des forces du PYD (mouvement kurde proche du PKK) dans la partie Nord-Est de la Syrie, ainsi que des accrochages qui se déroulent sporadiquement avec les forces armées syriennes lors de violations de la frontière.

Lors de son entretien avec la délégation, le Président Gül a émis le souhait d'une réévaluation commune de la politique syrienne par les différents partenaires.

L'effort de la Turquie le plus visible se situe sur le plan humanitaire avec l'accueil de plus de 800 000 réfugiés enregistrés, dont 220 000 sont actuellement hébergés dans 22 camps gérés par l'AFAD, agence gouvernementale spécialisée dans la gestion des crises majeures et la résilience des populations. Les 600 000 autres sont hébergés par leurs propres moyens ou dans de la famille vivant en Turquie (la Turquie compte une population importante d'origine arabe, notamment à la frontière avec la Syrie qui a été délimitée en 1920). Ils bénéficient gratuitement du système de santé turc. On estime également que quelques dizaines de milliers de réfugiés n'ont pas été enregistrés.

La délégation a eu l'occasion de visiter l'un de ces **camps à Harran**. Ce camp de 310 000 m<sup>2</sup>, situé à 18 km de la frontière, héberge 14 000 réfugiés dans environ 2 000 containers de 21 m<sup>2</sup> équipés d'un réfrigérateur, d'un appareil de cuisson, d'un chauffage, d'un ventilateur et d'une cabine douche-sanitaire, alimentée en eau chaude (24h/24). Le camp comprend trois écoles scolarisant 4 500 élèves, un dispensaire de soins, des centres sociaux, des possibilités d'apprentissage et d'activités culturelles et sportives, des supermarchés où les réfugiés peuvent faire leurs achats au moyen de cartes créditées de 100 livres turques par mois et par personne (dont 60 par le Programme alimentaire mondial des Nations-Unies). Ces activités permettent d'occuper utilement les réfugiés et de les former. Les autorités favorisent la mise en place de conseils élus représentant les différentes catégories de réfugiés (Anciens, femmes, jeunes...) pour faciliter les relations et instaurer une forme de vie démocratique.



Camp de réfugiés à Harran

La Turquie a consacré plus de 2 milliards de dollars à l'accueil des réfugiés depuis le début de la crise. Forte de son expérience (installation de camps pour l'accueil des sinistrés lors des tremblements de terre, accueil des réfugiés suite aux guerres en Irak...), la Turquie a, jusqu'à présent, maîtrisé avec professionnalisme cette situation. Sa prolongation risque toutefois de poser d'autres problèmes : la capacité d'hébergement dans

les camps étant parvenu à saturation, la Turquie envisage de construire de nouveaux camps, la charge financière s'accroît et l'aide internationale sera probablement davantage sollicitée. La générosité de la population turque mérite d'être soulignée, mais à terme d'autres questions telles que le développement du chômage dans les régions d'accueil en raison de l'emploi « au noir » de réfugiés syriens risquent d'être source de tensions.



Dessin d'un enfant syrien

La délégation partage les conclusions de la visite effectuée par le groupe interparlementaire France-Syrie dans des camps de la région de Gaziantep. Elle souligne le grand professionnalisme de la Turquie et la qualité de l'organisation et de l'accueil dans les camps visités gérés par l'AFAD, mais s'inquiète de la charge que représente la prolongation de cette situation dès lors que l'issue de la guerre civile en Syrie n'est guère prévisible à court terme, et que l'insécurité, comme les destructions massives de l'habitat, empêchera les réfugiés de regagner leurs pays avant plusieurs années. La communauté internationale devrait se préoccuper davantage de cette situation et faire davantage d'efforts pour alléger la charge des pays d'accueil. La délégation s'associera à toute démarche parlementaire allant dans ce sens, notamment en interrogeant le Gouvernement français sur sa contribution.

### Composition de la délégation

			
<b>M. Gérard LARCHER</b> Président du groupe Sénateur des Yvelines (UMP)	<b>M. Philippe MADRELLE</b> Vice-président du groupe Sénateur de la Gironde (SOC)	<b>Mme Leila AÏCHI</b> Membre du groupe Sénatrice de Paris (ECOLO)	<b>M. Christophe BOUILLON</b> Président du groupe de l'Assemblée nationale, Député de la Seine-Maritime (SOC)
<b>Composition du groupe d'amitié</b> : <a href="http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_624.html">http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_624.html</a>			